

## **Stationnement**

### **Stationner en Zone bleue**

Cette zone a pour objectif de favoriser une rotation plus rapide du stationnement. Pour en bénéficier, le conducteur doit apposer un **disque de contrôle** (conforme au modèle européen) lisible de l'extérieur et attestant l'heure d'arrivée du véhicule.

Les disques de stationnement sont en vente au tarif de 1€ au service Régie de la mairie. La durée de stationnement autorisée est d'**1h30** tous les jours, de 9h à 12h et de 14h à 18h (sauf dimanche et jours fériés).

### **Résidents de la zone bleue**

Les habitants du périmètre de la zone bleue peuvent bénéficier d'une **carte résident**. Elle permet de stationner **au-delà d'1h30**, dans la limite de **7 jours consécutifs** sur le même emplacement (en dehors des zones 30min du secteur [Faire une demande de carte de résident](#)

**Voir le plan des zones bleues**



**Stationner en Zone 30 minutes**

Cette zone autorise le stationnement de façon exceptionnelle dans un but défini (livraison, courses rapides...). La durée est de **30min** maximum, tous les jours (hors dimanches et jours fériés) de 9h à 12h et de 14h à 18h avec obligation d'apposer un **disque de contrôle**.

Ne pas confondre zone 30 et zone 30km/h : cette dernière délimite un périmètre urbain dans lequel la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h pour tous les véhicules.

Ce régime de stationnement est applicable partiellement dans différentes rues : rue du Parc, avenue Saint-Maur, rue du Général de Gaulle, rue Jeanne Maillotte, rue Gambetta, rue du Maréchal Foch, rue Pompidou, avenue de la République, Place du Romarin et rue du Jardin de l'Arc.

---

Retrouvez l'ensemble des stationnement auto sur la carte interactive ci-dessous

Entity Print

Aucun résultat trouvé

## **Service Urbanisme**

160 rue du Général de Gaulle  
59110 La Madeleine  
France

[03 20 12 79 82](tel:0320127982)

Du lundi au vendredi : 8h15-12h (sur rendez-vous l'après-midi)

[service-urbanisme@ville-lamadeleine.fr](mailto:service-urbanisme@ville-lamadeleine.fr)

## **À télécharger**

Fichier

[Arrêté réglementant le stationnement en zone bleue \(.pdf - 3.39 Mo\)](#)

## **Lire aussi**

[Plan de Déplacements doux](#)

[Aides municipales pour les déplacements doux](#)